



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 juillet 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 12 d) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti

Canada : projet de résolution

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2004/52 du 23 juillet 2004, 2005/46 du 27 juillet 2005, 2006/10 du 26 juillet 2006, 2007/13 du 25 juillet 2007, 2008/10 du 23 juillet 2008, 2009/4 du 23 juillet 2009, 2010/28 du 23 juillet 2010, 2012/21 du 26 juillet 2012, 2013/15 du 23 juillet 2013 et 2014/37 du 18 novembre 2014, et ses décisions 2004/322 du 11 novembre 2004, 2009/211 du 20 avril 2009, 2009/267 du 15 décembre 2009, 2011/207 du 17 février 2011, 2011/211 du 26 avril 2011, 2011/268 du 28 juillet 2011, 2013/209 du 15 février 2013, 2014/207 du 30 janvier 2014, 2014/210 du 23 avril 2014 et 2014/221 du 13 juin 2014,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti¹ et les recommandations qui y sont formulées;

2. *Est conscient* que la stabilité politique, institutionnelle et socioéconomique est essentielle au développement à long terme d'Haïti et salue les efforts que le Gouvernement haïtien, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale déploient aux fins de son rétablissement;

3. *Exhorte* les acteurs politiques du pays à unir leur efforts pour que les élections présidentielle, législatives et locales à venir soient libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous, en conformité avec la Constitution haïtienne, et les engage, ainsi que toutes les parties concernées en Haïti, à continuer de travailler, dans un esprit de consensus et de dialogue, à la mise en place d'autorités légitimes, crédibles et efficaces à tous les niveaux pour œuvrer à la reconstruction et au développement du pays;

¹ E/2015/84.



4. *Prend note avec satisfaction* des progrès constants qu'Haïti a réalisés sur les plans économique et social depuis le tremblement de terre dévastateur de janvier 2010, félicite les autorités haïtiennes et tous les acteurs du développement du pays pour leur action dans ce domaine, et espère que les donateurs et les autres partenaires, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, maintiendront leur appui;

5. *Engage* les donateurs à rester mobilisés pour appuyer le développement à long terme d'Haïti, dans le respect des priorités établies par le Gouvernement haïtien, et engage les autorités nationales et les partenaires internationaux à œuvrer, de manière plus coordonnée et plus transparente, au renforcement de la mise en œuvre du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti, dans l'optique de tirer pleinement parti des possibilités qu'il offre pour assurer l'efficacité de l'aide internationale;

6. *Prend acte* de la mise en place du Cadre de coordination de l'aide externe, dispositif visant à renforcer la responsabilité mutuelle et la coordination des activités sous la houlette des autorités haïtiennes, avec l'appui de la communauté des donateurs;

7. *Se félicite* des efforts que le Gouvernement haïtien fait pour simplifier le Cadre de coordination de l'aide externe et améliorer le suivi de l'aide, et engage les partenaires de développement d'Haïti et les organismes des Nations Unies à s'efforcer d'agir en conformité avec les priorités et les stratégies définies par les autorités de manière à améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide et élargir les retombées de la coopération au service du développement;

8. *Invite* les donateurs à aligner leurs efforts sur le Plan d'élimination du choléra en Haïti ainsi que sur les autres initiatives prises à l'échelle nationale contre les maladies d'origine hydrique et à fournir les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre;

9. *Accueille avec satisfaction* la révision du cadre stratégique intégré visant à tenir compte de l'évolution de la situation dans le pays, y compris du renforcement de la présence des Nations Unies, des plans et programmes nationaux d'investissement et de lutte contre la pauvreté et des nouveaux besoins de financement, et demande notamment que l'application de la stratégie d'unité d'action des Nations Unies en Haïti fasse l'objet d'une coopération plus étroite entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies et d'une consultation plus systématique du Gouvernement;

10. *Invite* la Commission de consolidation de la paix à envisager des moyens de contribuer à l'amélioration de la situation en Haïti et de réfléchir à la valeur ajoutée qu'apporterait son éventuelle participation aux mécanismes et mandats existants;

11. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2016, afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser son relèvement, sa reconstruction et sa stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités de développement national à long terme et du Plan stratégique de développement

d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants;

12. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général pour l'appui qu'il apporte au Groupe et lui demande de continuer à soutenir ses activités comme il convient, dans la limite des ressources existantes;

13. *Prie* le Groupe de continuer, dans l'exécution de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les fonds, programmes et institutions spécialisées concernés des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Banque interaméricaine de développement, les autres parties prenantes importantes et les organisations de la société civile, et se félicite à ce sujet de la poursuite du dialogue entre les membres du Groupe et l'Organisation des États américains;

14. *Prie également* le Groupe de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2016.
